



Au bout de 3 ans de vie du contrat sans sinistre, aucune franchise dommage ne sera appliquée au premier sinistre garanti. Ce bonus de franchise s'applique hors franchise(s) réglementaire(s), hors franchise pour la garantie Bris de glace et hors franchise(s) additionnelle(s) éventuelle(s).

Vous n'avez donc pas choisi les options suivantes : Assistance Plus, Garantie de la valeur à dire d'expert majorée de la 5ème à la 10ème année du véhicule , Protection corporelle PLUS du conducteur, Garantie Rétroviseurs et optiques arrière, Rachat de la franchise kilométrique assistance en cas de panne.

Vous n'avez donc pas choisi les garanties suivantes :

Dommages tous accidents au véhicule assuré.

Votre offre spéciale

Vous bénéficiez de 2 mois de réduction sur la prime annuelle de la 1ère année de votre contrat d'Assurance Auto. Cette offre est pratiquée sous la forme d'un remboursement de 116.25 € ayant lieu au plus tard à partir du 4ème mois qui suit la date d'effet de votre contrat. Pour bénéficier de cette offre commerciale, votre contrat ne doit pas faire l'objet d'une suspension, résiliation ou d'un impayé dans les 3 mois qui suivent la prise d'effet des garanties. Le remboursement sera effectué sur le même compte bancaire que celui sur lequel la ou les primes de votre contrat d'Assurance Auto sont prélévées.

Votre prime

Prime annuelle : 711,04 €TTC par ani

Montant total de prime : 703,37 € TTC après prise en compte de votre bonus dont 123,71 € de frais et taxes (exonération TVA art 261C 2è CGI). La prime annuelle inclut la taxe attentat obligatoire d'un montant de : 5,90 € Le montant de la prime est proratisé en fonction de la date d'effet du contrat.

Vous avez choisi d'être mensualisé.

Votre échéancier

La date d'effet de votre contrat est le 05/05/2019.

	58,76 €	Montant prélevé sur votre compte bancaire au plus tard 30 jours après la date d'effet
Juillet 2019	115,77 €	Prélèvement
Août 2019	58,76 €	Prélèvement
Septembre 2019	58,76 €	Prélèvement
Octobre 2019	58,76 €	Prélèvement
Novembre 2019	58,76 €	Prélèvement
Décembre 2019	58,76 €	Prélèvement
Janvier 2020	58,76 €	Prélèvement
Février 2020	58,76 €	Prélèvement
Mars 2020	58,76 €	Prélèvement
Avril 2020	58,76 €	Prélèvement

A partir de la 2ème échéance, le prélèvement est effectué au début de chaque mois et au plus tard le 6.